# 37753 - L’invocation à dire en choeur au sortir des prières nocturnes surérogatoires

**question**

Ma question porte sur la juste sunna à propos des prières surérogatoires et des pratiques innovées et l’invocation à dire collectivement après les dites prières

**la réponse favorite**

Louange à Allah.

Louanges àAllah

Pour la première partie de la question, il faut se référeràla rubrique consacrée aux prières nocturnes surérogatoires et àla Nuit du Destin dans le chapitre sur le jeûne dans ce site.

S’agissant de l’invocation collective prononcée après les dites prières, c’est une innovation. Et le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: Quiconque accomplit une oeuvre contraire ànotre ordre la verra rejetée. (Rapportépar Mouslim,3243.

Ce que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) disait c’est : Gloire au Roi le Très-saint trois fois en haussant la voie àla troisième fois. (Rapportépar Ahmad,14929 , par Abou Dawoud,1430 et par an-Nassai, 1699 d’après Oubey ibn Kaab (P.A.a) selon lequel le Messager d’Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) récitait dans le witre (l’ultime rakaa de la prière) la sourate (87): Gloire àton Maitre Supérieur et la sourate 109 et la sourate 112. Quand il avait prononcéle salut final, il disait: Gloire au Roi le Très-saint,gloire au Roi le Très-saint,gloire au Roi le Très-saint en haussant la voie àla dernière fois.(Jugéauthentique par al-Albani dans Sahih an-Nassai) 1653.

Dans l’accomplissement du witre, l’imam prononce l’invocation dite qunoute et les fidèles qui prient derrière lui disent :amen. C’est ce que faisait Oubey ibn Kaab (P.A.a) quant il dirigeait les

prières nocturnes surérogatoires du temps d’Omar (P.A.a). Ceci est de nature ànous dispenser de toute pratique innovée. A parléjuste celui qui a dit:

« La bonne pratique est celledes ancêtres pieux

et la mauvaise celle des dernières générations »

Allah le sait mieux